



SYNTHÈSE  
D'ACTIVITÉ  
**2022**

# Sommaire

## 2 Assemblée générale

## 3 La gestion des droits

- 4 Droit de prêt
- 6 Copie privée numérique
- 8 Livres indisponibles  
Droit de reprographie  
Autres droits

## 9 Les autres actions de la Sofia

- 10 Action culturelle
- 11 Action sociale
- 12 Action interprofessionnelle
- 13 Action internationale
- 14 Projets en cours

## 15 Comptes sociaux

- 16 Bilan
- 18 Compte de résultat

# Édito

## 2022, l'année de tous les projets

**La Sofia aura concrétisé ou lancé en 2022 de nombreux projets importants** dont le point commun reste toujours de mieux servir et accompagner ses ayants droit et l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre :

- **la mise en œuvre de nouvelles modalités de distribution du droit de prêt pour en accélérer le versement aux ayants droit,**
- **les réflexions et travaux menés pour faciliter la répartition du droit de prêt s'agissant des titres à auteurs multiples et renforcer les équilibres de répartition de la copie privée numérique,** ayant abouti aux propositions d'évolution présentées à l'Assemblée générale de juin,
- **la réalisation en partenariat avec le ministère de la Culture d'une étude inédite sur le marché du livre d'occasion en France,** dont les premiers résultats ont été communiqués au Festival du Livre de Paris en avril 2023,
- **la mise en œuvre et le financement d'un dispositif expérimental de rémunération des auteurs et autrices en dédicace sur les festivals de bande dessinée,** reconduit en 2023 et étendu à un plus grand nombre de festivals,
- **la décision d'organiser les tout premiers États généraux des festivals et salons du livre,** qui s'est concrétisée en mars 2023 à la Maison de la Poésie.

**La Sofia, qui a désormais reversé plus de 450 M€ de droits collectifs aux auteurs et aux éditeurs de livres depuis sa création** il y a presque 25 ans, n'en a pas pour autant oublié d'assurer en 2022 ses activités de perception et de distribution de droits.

**Les perceptions réalisées au titre du droit de prêt en bibliothèque,** qu'il s'agisse de la contribution de l'État (10,7 M€) ou de la part collectée et reversée par les fournisseurs de livres aux bibliothèques (7,3 M€), totalisent en 2022 un montant de 18 M€, accusant une légère baisse après plusieurs années de hausse. **Le montant total réparti cette année aux auteurs et aux éditeurs s'élève toutefois à 12,6 M€** et constitue à nouveau un record, si l'on met de côté le montant tout à fait exceptionnel de l'exercice précédent consécutif aux nouvelles modalités de répartition du droit de prêt qui avaient permis de solder un encours portant sur plusieurs années.

**Les redevances perçues en 2021 au titre de la copie privée numérique pour le livre** (21,6 M€), similaires aux perceptions de l'année précédente, **ont permis en 2022 à la Sofia de répartir 14,9 M€ aux auteurs et aux éditeurs.** Les perceptions 2022, qui seront distribués aux ayants droit en 2023, sont également d'un montant équivalent et ont permis de soutenir **409 projets au titre de l'action culturelle, pour un montant total de 6 M€** (festivals et salons du livre, actions d'éducation artistique et culturelle, formation professionnelle...).

**Les perceptions réalisées au titre de la gestion collective des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle** se sont élevées à 0,1 M€, auxquelles il convient également d'ajouter **la perception du droit de reprographie** auprès du CFC pour un montant de 0,4 M€ et les **perceptions de droits en provenance de nos sociétés sœurs à l'étranger** pour un montant total de 0,2 M€.

Enfin, la contribution de la Sofia à la **prise en charge partielle des cotisations de retraite complémentaire des auteurs de livres est en hausse significative, avec un montant total de 4,8 M€.**

Souhaitons que 2023 nous permette de poursuivre sur cette lancée, au bénéfice toujours des auteurs et des éditeurs de livres.

**Cécile Deniard**

*Traductrice et présidente de la Sofia*

**Arnaud Robert**

*Éditeur et vice-président de la Sofia*

# Assemblée générale

*L'Assemblée générale ordinaire de la Sofia se tiendra, conformément à ses statuts, le jeudi 15 juin 2023, à 10h30, à la Maison de la Poésie (Passage Molière, 157 rue Saint-Martin - 75003 Paris).*

Vous recevrez l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale par courrier et vous pourrez vous connecter, dès le 31 mai à 9h et jusqu'au 14 juin à 15h, sur le site de vote en ligne, à l'aide des codes d'accès personnels figurant sur votre convocation.

Votre vote est essentiel. Il est la marque de votre approbation des orientations engagées par la Sofia et il vous offre la possibilité de participer aux choix stratégiques proposés par le Conseil d'administration. C'est également un indicateur précieux de votre attachement à la gestion collective de vos droits.

**Cette année, vous devrez valider le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2022, ainsi que l'ensemble des résolutions proposées, et vous pourrez élire vos représentants éditeurs et auteurs au Conseil d'administration (4 sièges sont à renouveler dans chacun des deux collèges).**

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que 5 % des membres de chacun des collèges aient exprimé leurs votes pour que les décisions de l'Assemblée générale soient valablement adoptées.

Votre participation est donc vivement souhaitée.

## Composition du Conseil d'administration

### AUTEURS

**PRÉSIDENTE :** Cécile Deniard  
Alain Absire  
Marc-Antoine Boidin  
Yves Frémion  
Valentine Goby  
Jessie Magana  
Colette Vlérick  
Carole Zalberg  
Patrice Locmant (SGDL)

### ÉDITEURS

**VICE-PRÉSIDENT :** Arnaud Robert      Éd. Larousse  
Laurence Ballet      Éd. Dalloz  
Laurence Caillieret      Éd. Actes Sud  
Alban Cerisier      Éd. Gallimard  
Agnès Fruman      Éd. Albin Michel  
Sabine Madeleine      Éd. Bayard  
Benoît Pollet      Éd. Glénat  
Ludovic Rio      Éd. du Seuil  
Pierre Dutilleul (SNE)

## Composition du Comité de surveillance

### AUTEURS

Pierrette Chalendar  
Anne-France Dautheville  
Nicolas Quillet

### ÉDITEURS

Edith de Cornulier      Éd. Malo Quirvane  
Charles-Henry Dubail      Éd. Edisens  
Anne-France Hubau      Éd. Delcourt

## Composition de la Commission d'attribution des aides

### AUTEURS

Hugo Boris  
Cécile Deniard  
Cyrielle Evrard, dite Cy  
Valentine Goby  
Carole Zalberg

### ÉDITEURS

François Bétremieux      Éd. Le Tripode  
Laurence Caillieret      Éd. Actes Sud  
Alban Cerisier      Éd. Gallimard  
Thierry Magnier      Éd. Thierry Magnier  
Arnaud Robert      Éd. Larousse

# La gestion des droits

Droit de prêt

Copie privée numérique

Livres indisponibles

Droit de reprographie

Autres droits

# Droit de prêt

## 22,07 M€ distribués aux auteurs et aux éditeurs de livres en 2022

Le droit de prêt en bibliothèque est assis sur deux sources de financement : une contribution de l'État sur la base du nombre d'utilisateurs inscrits en bibliothèques de prêt et une contribution collectée et versée par les fournisseurs de livres sur la base des acquisitions de livres par les bibliothèques de prêt.

Il est réparti chaque année à parité aux auteurs et aux éditeurs au prorata du nombre d'exemplaires de livres achetés par les bibliothèques, après prélèvement d'une part des perceptions au profit du financement partiel des cotisations des auteurs de livres à leur régime de retraite complémentaire.

### Les droits distribués en 2022

Le Conseil d'administration de la Sofia a adopté en 2021 une proposition d'évolution du dispositif de redistribution du droit de prêt afin de permettre de répartir et de distribuer plus rapidement les sommes dues aux auteurs et aux éditeurs (sommes déclarées, validées, facturées et recouvrées ou en

cours de recouvrement définitif), sans pénaliser les ayants droit ni les fournisseurs de livres. **Les droits distribués aux auteurs et aux éditeurs de livres se sont ainsi élevés en 2022 à un montant tout à fait exceptionnel de 22,07 M€.**

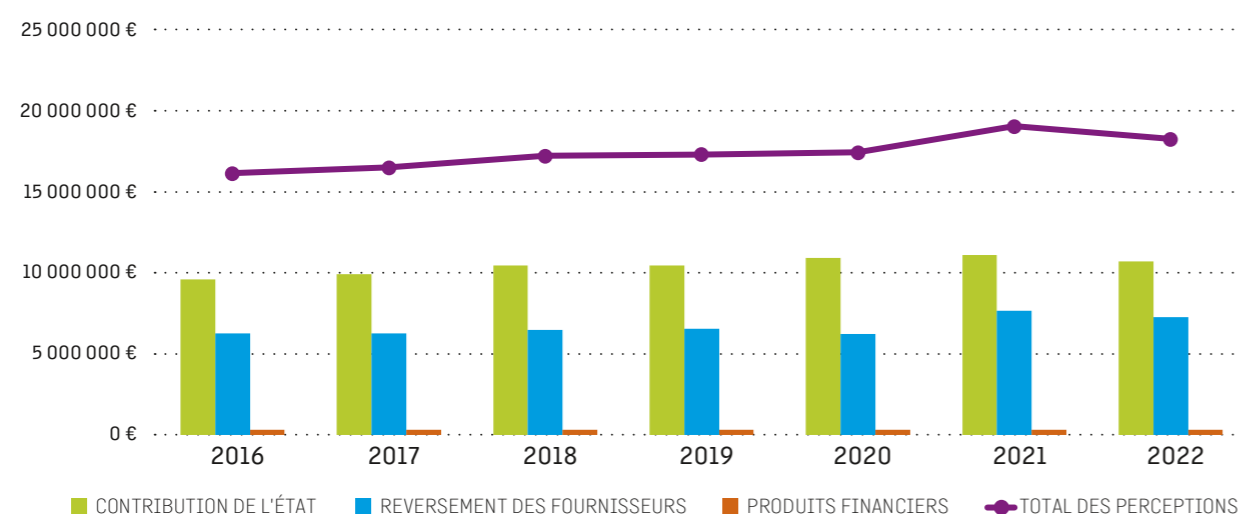
### Les droits perçus en 2022

La Sofia a perçu au titre du droit de prêt, en 2022, **un montant total de 17,96 M€, en diminution de 4,2 % par rapport à l'exercice 2021 (18,75 M€).**

Ce montant est composé de la part État, versée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Ensei-

gnement supérieur, à hauteur de 10,70 M€ en 2022 (11,10 M€ en 2021) et des perceptions réalisées auprès des fournisseurs de livres, toutes années de droits confondues, pour un montant de 7,26 M€ en 2022 (7,65 M€ en 2021).

ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERCEPTIONS



## Les droits répartis en 2022 (distribution 2023)

Le montant du droit de prêt par exemplaire est calculé, pour la répartition 2022, sur la base de l'année de référence des droits, en l'occurrence 2020.

**Les acquisitions de livres réalisées en 2020 par les bibliothèques de prêt (6,48 millions d'exemplaires) représentent un montant de droit de prêt de 6,85 M€. La contribution de l'État s'est élevée pour 2020 à 10,91 M€.** Est également affecté pour 2020 un montant de 300 K€ de produits financiers (les produits financiers constatés sont lissés sur plusieurs années afin de ne pas pénaliser une année de répartition en particulier). **Le montant total des perceptions prises en compte pour l'année 2020 s'élève donc à 18,06 M€.**

Sur ce total, un montant de 3,94 M€ a été déduit et versé au régime de retraite complémentaire des auteurs de livres du RAAP au titre des cotisations 2020. Enfin, une retenue pour frais de gestion a été appliquée pour un montant de 2,02 M€, ce qui correspond à un taux de prélèvement de 11 % sur les perceptions réalisées.

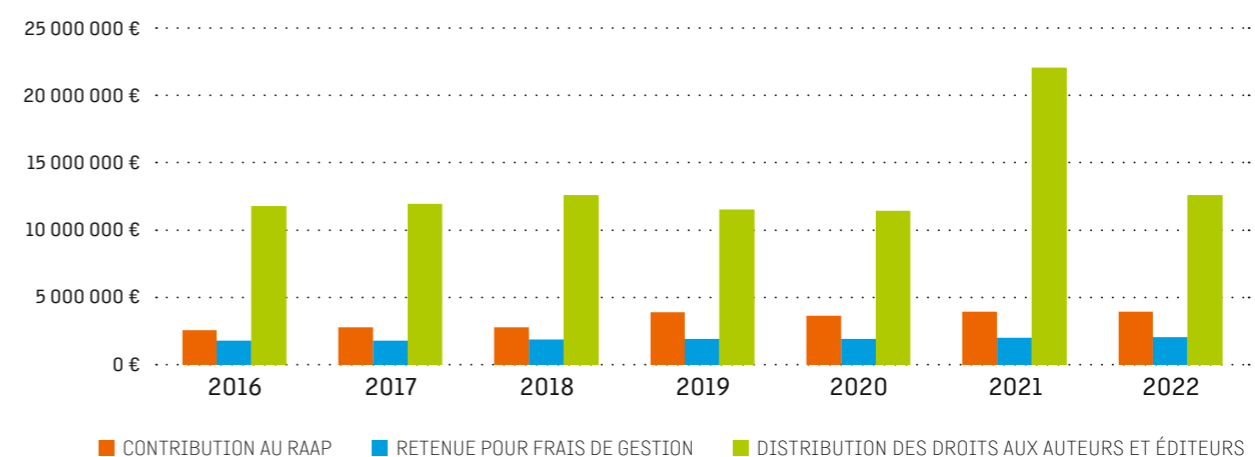
**Le montant de la rémunération pour le droit de prêt s'élève donc, au titre de 2020, à 1,87 € par exemplaire (réparti à parité entre auteurs et éditeurs) et est appliqué à chaque exemplaire qui a été déclaré avoir été acheté par une bibliothèque en 2020 ou en 2021.**

**Le montant total du droit de prêt réparti en 2022 et mis en distribution en mars 2023 est donc de 12,60 M€ :**

- **8,37 M€ au titre des ventes de livres effectuées en 2021** (pour les déclarations connues et validées à la date de mise en distribution),
- **3,48 M€ au titre des ventes de livres effectuées en 2020** (pour les déclarations n'ayant pas déjà été prises en compte lors de la précédente répartition),
- **0,75 M€ au titre des ventes de livres effectuées sur les années antérieures à l'année de référence 2020** (pour les déclarations n'ayant pas déjà été prises en compte lors des répartitions précédentes).

**Ces droits concernent 373 055 titres différents et représentent 6,74 millions d'exemplaires achetés par les bibliothèques de prêt.**

ÉVOLUTION DU MONTANT DES AFFECTATIONS DE DROITS



Le montant total réparti en 2021 et distribué en 2022 était tout à fait exceptionnel puisqu'il incluait, pour la première année de mise en œuvre du nouveau dispositif, un montant important de droits non encore répartis sur les années antérieures et désormais soldés, l'intégralité des droits 2019 et une grande partie des droits 2020.

**Le montant total réparti en 2022 prend en compte**

**le solde des ventes 2020 non encore connues lors de la précédente répartition et la part des ventes 2021 d'ores et déjà connues.** Les montants ainsi mis en distribution en 2023 sont de nouveau similaires aux montants constatés sur les dernières années, mais la redistribution des sommes intervient plus rapidement après l'année effective de vente des livres.

# Copie privée numérique

## 14,93 M€ reversés aux auteurs et aux éditeurs de la Sofia en 2022

La Sofia perçoit la rémunération au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres et redistribue ces sommes à ses adhérents auteurs et éditeurs.

La rémunération pour copie privée (RCP) est prélevée sur toutes les ventes de supports permettant l'enregistrement numérique des œuvres. Elle a vocation à compenser les pertes de revenus subies par les auteurs et les éditeurs. Ces droits sont un enjeu important pour les ayants droit du livre et pour le financement de l'action culturelle qui bénéficie de 25% des sommes collectées.

## Les droits distribués en 2022 (perception 2021)

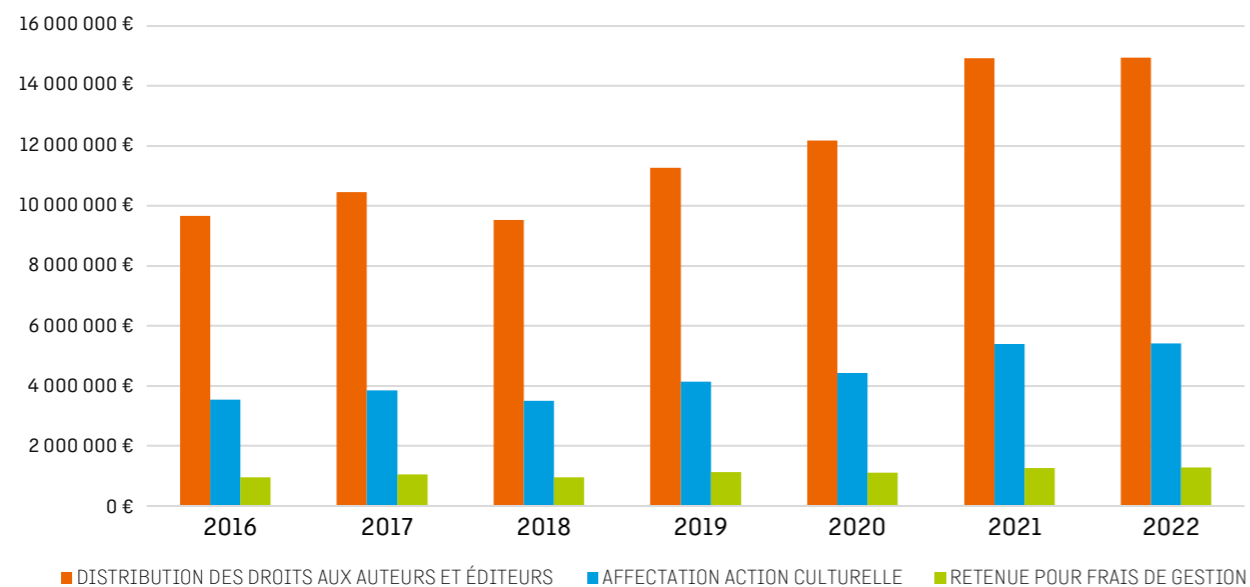
L'ensemble des droits perçus par la Sofia au titre de la rémunération pour copie privée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021 ont été répartis et distribués au deuxième trimestre 2022 aux auteurs et aux éditeurs.

**Le montant total perçu par la Sofia a représenté 21,62 M€ en 2021. Il est en augmentation de 0,1 % par rapport à 2020.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia a affecté 25 % de ce total à son action culturelle 2021, soit 5,41 M€.

**Le montant total de droits répartis et distribués en 2022 au titre de la copie privée numérique entre les auteurs et les éditeurs adhérents de la Sofia s'est élevé à 14,93 M€.** La déduction de la retenue pour frais de gestion s'est élevée à 1,28 M€, ce qui représente un ratio de 7,9 %.

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES DISTRIBUTIONS



## Les droits perçus en 2022 (distribution 2023)

Après des perceptions 2020 en très nette augmentation par rapport à 2019 et des perceptions en 2021 sensiblement similaires à celles de 2020, les montants perçus en 2022 sont en très légère hausse.

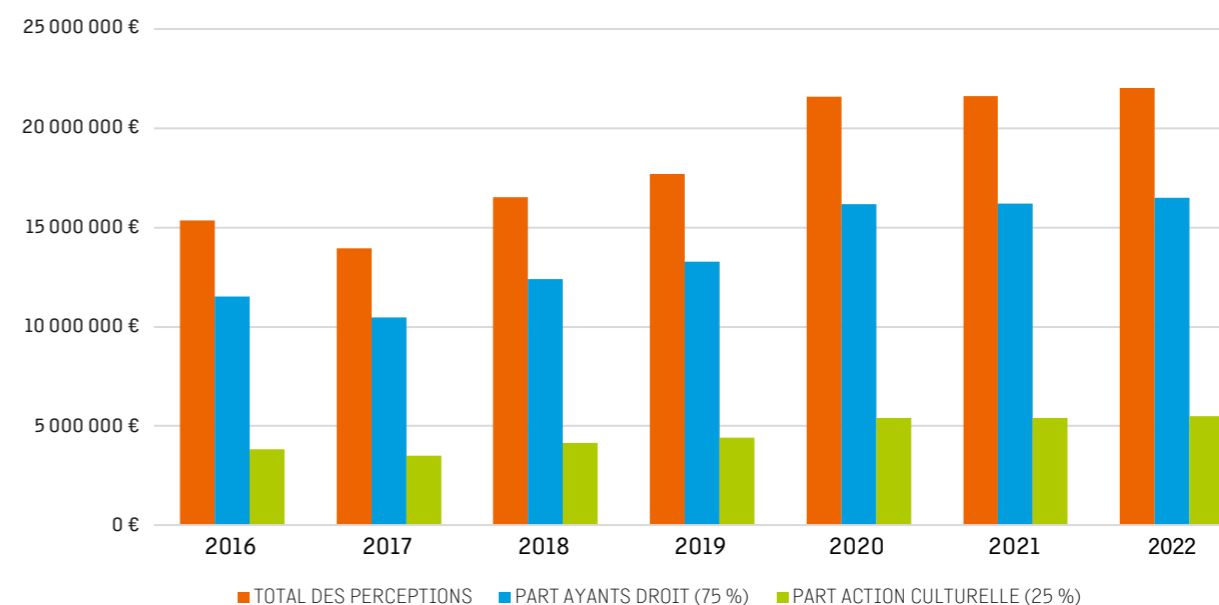
**Le montant total perçu par la Sofia en 2022 s'élève à 22,02 M€ (soit 1,8 % de plus qu'en 2021).** L'augmentation est en réalité de 2,2 % hors régularisations exceptionnelles et de 3,1 % hors règlements

exceptionnels intervenus consécutivement à des procédures judiciaires.

**L'ensemble des droits perçus en 2022 seront reversés aux auteurs et aux éditeurs membres de la Sofia au printemps 2023.**

**Conformément aux dispositions de l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia a affecté 25 % de ce total à son action culturelle 2022, soit 5,51 M€.**

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERCEPTIONS



Sur l'ensemble des droits perçus en 2022 par la Sofia, la part relevant des copies de texte représente 58 %, celle des copies d'images 42 %, soit des ratios proches de ceux habituellement constatés ces dernières années.

On peut également noter que le texte et l'image (livre, presse, partitions de musique...) représentent désormais 16,5 % des perceptions réalisées chaque année au titre de la copie privée par l'ensemble des organismes de gestion collective (OGC) concernés, soit 48,5 M€ sur un total de 293 M€ tous répertoires culturels confondus.

# Livres indisponibles

L'exploitation numérique des livres indisponibles résulte de la mise en œuvre de la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012, dont l'objectif est de rendre disponible l'ensemble du patrimoine littéraire français toujours sous droit. La Sofia a été agréée dans ce cadre par le ministère de la Culture pour attribuer des licences d'exploitation de ces livres, exclusives ou non exclusives, à des éditeurs, et percevoir et répartir les droits issus de l'exploitation de ces licences.

Le Conseil d'administration de la Sofia avait pris acte de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2016 et décidé de suspendre, à titre conservatoire, l'attribution de nouvelles licences d'exploitation. Le Conseil d'État a relevé en 2017 que l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne ne condamnait pas le dispositif français dans sa globalité et ne remettait pas en cause la validité des licences précédemment accordées. L'agrément de la Sofia pour les livres indisponibles a donc été renouvelé le 20 mars 2018, pour la gestion des licences en cours et des éventuelles demandes de retraits de titres par leurs

ayants droit. L'activité de la Sofia s'est alors portée sur la perception des droits dus au titre des licences précédemment accordées, sur l'établissement de modalités de répartition de ces droits et sur la distribution effective de ces droits.

**Les perceptions de droit réalisées en 2022, au titre des exploitations 2021, se sont élevées à 140 K€ (+1 %) et ont fait l'objet d'une mise en distribution fin 2022.** Les perceptions de droits réalisées en 2023, au titre de 2022, s'élèvent à 119 K€ (-15 %) et feront l'objet d'une redistribution fin 2023.

## Droit de reprographie

**Le montant total du droit de reprographie perçu en 2022 par la Sofia auprès du CFC s'élève, au titre de 2021, à 369 K€ (+20 %).**

### Les sommes non documentées

Les sommes non documentées du droit de reprographie correspondent à la rémunération pour copie d'ouvrages pour lesquels le CFC ne dispose ni des titres ni des noms des auteurs et qui est versée aux organismes de gestion collective pour redistribution à leurs auteurs adhérents.

**Les sommes ainsi versées par le CFC à la Sofia en 2022 ont représenté 199 K€ et sont reversées par la Sofia à ses auteurs dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15 € (152 K€ en 2022 toutes années de droits confondues).** Les règlements ont été effectués au mois de mars 2023 du fait d'un décalage de perception.

### Les sommes documentées

Depuis 2020, la Sofia perçoit les sommes documentées du droit de reprographie dans le cas où, contrairement au principe de reversement de la reprographie, l'éditeur estime ne pas être en mesure de redistribuer ces droits à ses auteurs. Depuis 2021, la Sofia peut également revendiquer et redistribuer les sommes documentées du droit de reprographie pour les auteurs qui ont opté pour percevoir directement ces droits via l'organisme de gestion collective de leur choix. Ce dispositif ne concerne toutefois, dans un premier temps, que les titres à auteur unique.

**Les sommes ainsi versées par le CFC à la Sofia en 2022 ont représenté 180 K€ et sont reversées par la Sofia à ses auteurs dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15 € (132 K€ en 2022 toutes années de droits confondues).**

## Autres droits

**En 2022, la Sofia a perçu 153 K€ de droits (-11 %) dans le cadre des accords de réciprocité conclus avec des organismes de gestion collective étrangers :** VG Wort en Allemagne, Stichting Pro et Stichting Lira aux Pays-Bas, ALCS et Public Lending Right en Grande Bretagne, ainsi que ProLitteris en Suisse.

**Ces droits sont reversés par la Sofia à leurs bénéficiaires dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15 € (37 K€ en 2022 toutes années de droits confondues).**

# Les autres actions de la Sofia

Action culturelle

Action sociale

Action interprofessionnelle

Action internationale

Projets en cours

# Action culturelle

## Plus de 6 M€ de soutien en 2022

Conformément à l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia doit utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation, 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée.

**En 2022, la Sofia a perçu un montant total de 22,02 M€ au titre de la rémunération pour copie privée numérique et en a affecté, conformément à l'article L. 324-17 du CPI, 25 % au budget de l'action culturelle, soit 5,51 M€.**

Sur l'ensemble de l'année 2022, 467 dossiers ont été présentés au Conseil d'administration de la Sofia pour une demande de soutien. **Sur ce nombre, 409 dossiers ont fait l'objet d'un accord favorable, pour un montant total d'aides de 6,04 M€.**

Le coût de gestion de l'attribution des aides a été valorisé à 432 K€ pour l'année 2022, soit l'équivalent de 7,8 % du total des montants affectés.

Le soutien de la Sofia concerne des actions qui ressortent exclusivement du domaine du livre. Il peut dès lors s'agir d'actions d'aide à la création, d'actions d'aide à la formation et d'actions d'aide au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Les aides à la création de la Sofia bénéficient très majoritairement aux organisateurs de manifestations littéraires (salons, festivals, rencontres...), sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des secteurs de l'édition (romans, nouvelles, bande dessinée, jeunesse, histoire, essais, polar, fantastique, poésie, théâtre...), mais s'entendent également des concours apportés à des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.

Dans le cadre du soutien apporté par la Sofia aux actions de formation, l'aide la plus significative est directement versée au fonds de formation des artistes auteurs de l'AFDAS.

CATÉGORIE D' ACTIONS	EN NOMBRE D' ACTIONS	EN % DES MONTANTS DISTRIBUÉS
Actions d'aide à la création	345	78 %
• Festivals, salons, rencontres	315	60 %
• Actions de défense, de promotion et d'information	30	18 %
Actions d'aide à la formation	8	9 %
Actions d'aide au développement de l'EAC	56	13 %

Il appartient à la Commission d'attribution des aides, composée à parité d'auteurs et éditeurs, d'examiner les dossiers de demande d'aide, de vérifier que ces dossiers répondent aux orientations de la Sofia et remplissent les conditions d'éligibilité, et de proposer au Conseil d'administration un avis sur les montants à accorder.

La Sofia a par ailleurs remis en 2022 ses 4<sup>es</sup> Grands Prix Sofia de l'Action littéraire qui viennent récompenser, sur la base des votes de tous ses adhérents, six initiatives mettant particulièrement en avant les valeurs défendues par la Sofia.

La liste des organismes ayant bénéficié du concours de la Sofia en 2022 figure sur le site de la Sofia. Les organismes de gestion collective établissent et gèrent par ailleurs une base de données numérique unique ([www.aidescreation.org](http://www.aidescreation.org)) recensant, avec le nom de leurs bénéficiaires, le montant et l'utilisation des sommes mentionnées à l'article L. 324-17.

# Action sociale

## Un financement de la retraite complémentaire des auteurs de livres en augmentation

Les dispositions du CPI et du CSS prévoient qu'une part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque est affectée à la prise en charge d'une fraction des cotisations dues, au titre de la retraite complémentaire (RAAP), par les auteurs de livres. Cette prise en charge, effectuée par la Sofia, s'établit à 50 % du montant des cotisations dues par les auteurs de livres, dans la limite des revenus équivalents à deux fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

À la suite de la réforme de 2017, le montant des cotisations dues par un auteur est désormais calculé par l'application d'un taux de cotisation fixe au montant de ses revenus, alors que le dispositif précédent permettait à un auteur de choisir le montant de sa cotisation. Cette réforme a conduit à une importante augmentation du montant des cotisations de retraite complémentaire et, automatiquement, à celle de la contribution de la Sofia. Depuis la réforme de la sécurité sociale des auteurs de 2019, l'ACOSS est chargée de l'identification des auteurs qui dépassent le seuil de 50 % de revenus issus du livre dont les cotisations sont donc partiellement prises en charge et en transmet la liste au RAAP.

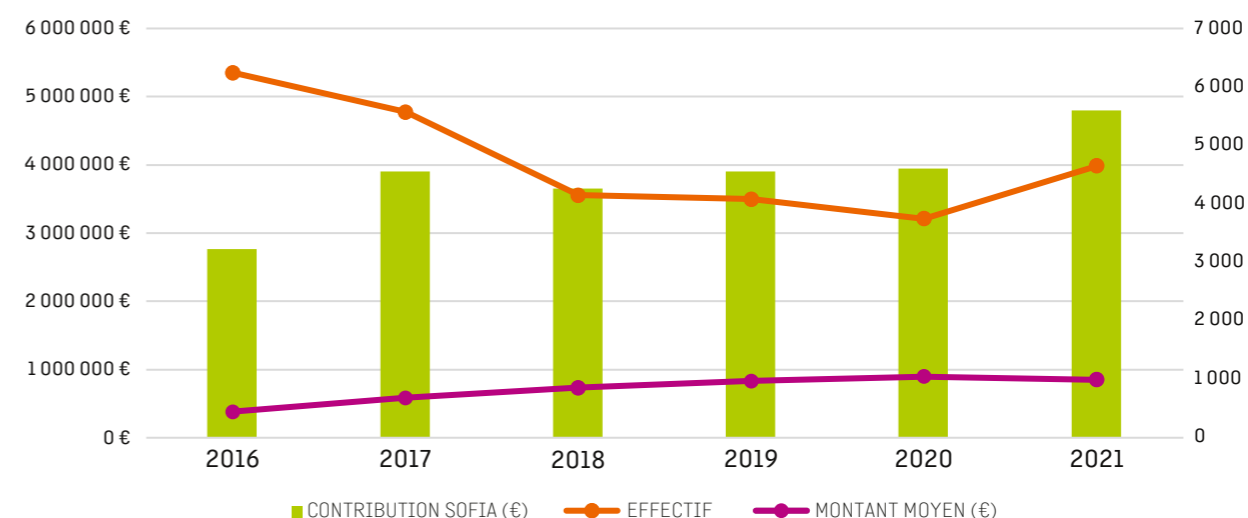
Le montant prélevé sur les droits répartis en 2022 (distribués en 2023) est, compte tenu du décalage entre la perception et la répartition des droits, celui qui a été versé par la Sofia en 2021 au titre des cotisations RAAP de 2020. **Le montant de prise en charge s'est élevé à 3,94 M€ et concerne 3 752 auteurs de livres (montant moyen de 1 051 €).**

En 2022, les modalités du transfert du recouvrement des cotisations de la MDA et de l'AGESSA à l'ACOSS n'ont pas permis de recenser de façon exhaustive les auteurs potentiellement éligibles à une prise en charge partielle de leurs cotisations par la Sofia.

Afin de ne pas pénaliser les auteurs, la Sofia et le RAAP ont décidé, après en avoir informé le ministère de la Culture et la Direction de la sécurité sociale, de reconduire la prise en charge de la Sofia au titre de 2021 aux auteurs qui en avaient bénéficié en 2020 et/ou en 2019 et qui présentaient un revenu supérieur au seuil d'affiliation, quand bien même ils n'avaient pas été identifiés comme auteurs de livres par l'ACOSS.

**Le montant versé par la Sofia en 2022, au titre des cotisations des auteurs de 2021, s'est élevé à 4,79 M€ et concerne 4 674 auteurs (montant moyen de 1 026 €).** Il sera prélevé sur les droits répartis en 2023 et distribués en 2024.

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION SOFIA, DES EFFECTIFS ET DU MONTANT MOYEN DE PRISE EN CHARGE



# Action interprofessionnelle

Outre sa mission essentielle de perception et de répartition des droits, la Sofia développe une action en faveur de l'interprofession du livre.

## Baromètre des usages numériques et audio

Le Baromètre SOFIA/SNE/SGDL a pour objectif, depuis 2012, d'observer les évolutions des profils, des comportements et des attentes des lecteurs de livres numériques et de livres audio physiques et numériques, au regard des usages du livre imprimé. Cette enquête annuelle de référence pour le secteur du livre, conduite par l'institut Médiamétrie, est coordonnée par les auteurs et les éditeurs associés au sein de la Sofia.

## Observatoire de la librairie

La Sofia apporte son soutien financier à l'Observatoire de la librairie, développé depuis 2015 par le Syndicat de la librairie française (SLF). Outil d'échanges de données, d'accompagnement et de formation, cet observatoire constitue un vecteur de croissance des librairies et par conséquent de toute l'économie du livre. Il est également un outil d'analyse de l'activité des librairies et de la vie des ouvrages.

## Lutte contre le piratage

La Sofia soutient depuis 2019 l'initiative du SNE qui a confié à la société LeakID le développement d'un service de lutte contre le piratage en ligne des livres numériques et des livres imprimés numérisés illégalement. La solution mise à la disposition des éditeurs adhérents de la Sofia et/ou du SNE offre des outils de lutte contre la contrefaçon, technologiquement fiables et économiquement accessibles quelle que soit la taille du catalogue.

## Paris Book Market

Le BIEF a pour objet principal de faciliter l'action des éditeurs pour le développement des exportations, des échanges de droits et des partenariats internationaux. La Sofia soutient depuis 2021 l'organisation du Paris Book Market à travers lequel le BIEF propose aux éditeurs français et étrangers deux jours de rendez-vous favorisant les achats et les cessions de droits ; ce soutien permet notamment de proposer des tarifs attractifs aux plus petites structures éditoriales.

## Grands Prix Livres Hebdo Sofia des librairies et des bibliothèques

La Sofia a de nouveau été partenaire de Livres Hebdo en 2022 pour la remise des 13<sup>es</sup> Grands Prix des Bibliothèques et des 4<sup>es</sup> Grands Prix des Librairies, qui ont pour ambition de promouvoir chaque année les initiatives particulièrement innovantes menées par ces deux acteurs essentiels et complémentaires de la diffusion du livre, quelle que soit leur spécialité ou leur taille, sur l'ensemble du territoire national mais aussi à l'international.

## Rencontres interprofessionnelles

En 2022, la Sofia a participé à de nombreuses rencontres interprofessionnelles, qu'elle soutient par ailleurs le plus souvent dans le cadre de son action culturelle.

Elle est ainsi notamment intervenue lors des *Rencontres régionales des organisateurs de manifestations de Nouvelle-Aquitaine* organisées par ALCA, en avril à Angoulême, lors de la 3<sup>e</sup> *Journée des manifestations littéraires Grand Est* organisée par Interbibly et le festival *Les Imaginales*, en mai à Épinal, lors du *Congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF)*, en juin à Metz, ou encore lors des *Rencontres nationales de la librairie* organisées par le Syndicat de la librairie française (SLF), en juillet à Angers.

## Festival du livre de Paris et Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil

La Sofia a accueilli en 2022 l'ensemble de ses ayants droit et de ses partenaires sur son stand au *Festival du Livre de Paris* et au *Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil*, dont elle est par ailleurs dans les deux cas un partenaire important. Elle a notamment présenté à Paris les résultats de son 12<sup>e</sup> Baromètre annuel sur les usages des livres numériques et audio et, en collaboration avec le CFC, un atelier sur la gestion collective. Elle a également proposé à Montreuil une rencontre sur les festivals et salons du livre jeunesse.

# Action internationale

Active sur les questions du droit d'auteur en France, la Sofia s'emploie également à garantir les intérêts de ses ayants droit aux niveaux européen et international. Elle est ainsi largement consultée dans le cadre de l'élaboration des directives européennes ou des conventions internationales et milite auprès des instances concernées pour que les évolutions législatives soient les plus favorables possibles aux intérêts de ses membres.

## PLR International

La Sofia, membre de PLR International depuis sa création, a rejoint en 2020 son bureau exécutif et participe activement à l'ensemble de ses actions de promotion du droit de prêt public au niveau international. PLR International rassemble aujourd'hui tous les pays ayant établi un dispositif de gestion du droit de prêt public et conseille les pays qui en envisagent la mise en œuvre.

## IFRRO

La Sofia est devenue l'un des tout principaux membres de l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations). L'IFRRO, qui regroupe aujourd'hui plus d'une centaine d'organisations de gestion collective, est une instance de promotion, d'échange et de soutien pour le développement du droit de reprographie, de la rémunération pour copie privée ou du droit de prêt dans le monde.

## La Coalition française pour la diversité culturelle

La Sofia est également membre de la Coalition française pour la diversité culturelle, membre fondateur de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), qui regroupe 42 coalitions issues de tous les continents et représente au total plus de 600 organisations professionnelles de la culture.

## Les 7 et 8 septembre 2022, la Sofia a accueilli à Paris plusieurs de ses confrères européens autour des questions relatives à la nouvelle exception pour les œuvres indisponibles

Deux journées de réflexion et de travaux ont réuni à Paris, à l'invitation de la Sofia, les représentants de l'IFRRO et plusieurs organismes de gestion collective (VG Wort pour l'Allemagne, LITA pour la Slovaquie, Kopiosto pour la Finlande ...). Elles ont porté sur l'état d'avancement des transpositions nationales des dispositions de la Directive européenne 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique concernant les œuvres indisponibles et sur les perspectives d'accords de réciprocité entre états membres pour la parfaite mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, s'agissant tout particulièrement du secteur du livre.

L'IFRRO recommande notamment aux organismes de gestion collective de « s'efforcer d'obtenir des mandats par le biais d'accords bilatéraux avec des organismes de gestion collective d'autres pays pour représenter les titulaires de droits sur les œuvres étrangères, afin d'être en mesure d'accorder des licences pour des projets de numérisation d'œuvres commercialement indisponibles impliquant des œuvres étrangères », sachant que tous les pays n'ont pas transposé de la même façon les dispositions relatives aux œuvres indisponibles et qu'un portail en ligne unique accessible au public a été créé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) afin de faciliter l'information des titulaires de droits et leurs éventuelles demandes de retrait.

Pour mémoire, l'État français a transposé la directive de 2019, dans le Code de la propriété intellectuelle, via l'ordonnance du 24 novembre 2021 et le décret du 23 juin 2022. Il a ainsi été mis en œuvre en France un principe d'exception au droit d'auteur pour les œuvres commercialement indisponibles (dont les livres publiés depuis plus de 30 ans) au profit des institutions patrimoniales (dont les bibliothèques). Cette exception, toutefois, ne s'applique pas s'il existe un organisme de gestion collective pouvant délivrer des licences d'exploitation des œuvres indisponibles à ces institutions ou si l'auteur souhaite s'opposer soit à l'exception, soit, le cas échéant, à l'attribution de licences.



# Projets en cours

De 2022 à 2023

## La publication des résultats de l'étude SOFIA/ministère de la Culture sur le livre d'occasion

La Sofia et le ministère de la Culture se sont associés en 2022 pour la réalisation d'une étude majeure et inédite sur le marché du livre d'occasion en France.

Bien que ce marché se soit considérablement et profondément transformé ces dernières années, sous l'effet notamment du développement de l'achat en ligne, et que ce changement de paradigme concerne tous les secteurs du livre et tous les acteurs du marché, il n'existe à ce jour que très peu d'informations actualisées disponibles sur le sujet.

L'objectif de cette étude conjointe, qui s'appuie sur un comité de pilotage composé de professionnels du secteur et d'universitaires, est de pouvoir disposer d'un état des lieux complet, neutre et éclairé du marché du livre d'occasion, à la disposition et à l'usage de tous les professionnels du livre, des pouvoirs publics et des médias.

Une présentation des premiers résultats a été organisée à l'occasion du Festival du Livre de Paris en avril 2023. Une présentation des résultats complets, suivie d'échanges entre les acteurs du livre et d'une publication de l'étude, est programmée pour l'automne 2023.

## Extension du dispositif de rémunération des auteurs et autrices BD en dédicace

Le ministère de la Culture, la Sofia, le CNL, les organisateurs de festivals et les éditeurs ont signé le 11 mars 2022 un protocole pour la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des séances de dédicace des auteurs et autrices dans les festivals de bande dessinée. Tous les auteurs et autrices de bande dessinée sont concernés par le dispositif, dès lors qu'ils ont une activité de dédicace assortie de la création d'une œuvre.

Ce dispositif, prévu à ce jour pour une durée de 3 ans, fera l'objet d'une évaluation en 2024. En 2022, seuls les festivals soutenus à la fois par le CNL et la Sofia étaient concernés. En 2023, le dispositif est étendu, sur une base volontaire, aux festivals aidés par la Sofia et les services déconcentrés de l'État (DRAC).

Outre sa participation pour un tiers au financement de cette rémunération (au côté du CNL et des DRAC, des festivals et des éditeurs), la Sofia se charge également de la partie opérationnelle du dispositif, afin de recueillir les autres financements et de rémunérer l'ensemble des auteurs et autrices concerné(e)s, le tout étant financé par son budget action culturelle.

Toutes les informations pratiques sont en ligne sur la plateforme mutualisée : [www.sofia-bd-dedicaces.org](http://www.sofia-bd-dedicaces.org)

## Les premiers États généraux des festivals et salons du livre

La Sofia, devenue aujourd'hui l'un des principaux partenaires de la vie littéraire en France aux côtés du CNL, des DRAC, des collectivités locales et des autres organismes de gestion de droits (SCAM, ADAGP, CFC...), a souhaité organiser, en collaboration avec les acteurs du livre (fédération des structures régionales pour le livre, associations d'auteurs et d'autrices, associations d'éditeurs et d'éditrices...) les premiers États généraux des festivals et salons du livre en France.

Ces deux jours de rencontres et de débats ont été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs de la vie littéraire en France et de mettre en avant la qualité et la diversité du maillage des festivals et salons du livre sur notre territoire, leur importance tant pour la diffusion du livre et le développement de la lecture et des publics que pour l'économie locale et pour toute la filière du livre, mais aussi de s'interroger sur leur fragilité économique, sur les conditions de leur pérennité et de leur développement et sur l'évolution souhaitée ou inéluctable de leurs modèles actuels.

Nul doute que ces premiers échanges connaîtront, à la Sofia et chez l'ensemble des partenaires, de nombreux prolongements (projet de cartographie des festivals et salons du livre, études complémentaires sur l'économie des manifestations littéraires ou sur le renouvellement des publics, rencontres thématiques, échanges entre organismes financeurs et révision éventuelle des politiques de soutien, réflexions autour du mécénat...).

# Comptes sociaux

Bilan

Compte de résultat

# Bilan - Actif

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022		Au 31.12.2021	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	39 938	39 938		32 870
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	6 139 170	5 169 020	970 150	973 922
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 243	7 540	43 702	46 518
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMO. INCORPORELLES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATIONS TECH., MAT. ET OUTILLAGES INDUS.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	654 434	515 233	139 200	95 721
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
PARTICIPATIONS ÉVALUÉES SELON MISE EN ÉQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ EN PORTEFEUILLE				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	8 520		8 520	8 520
PRÊTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	57 228		57 228	55 613
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 950 532</b>	<b>5 691 793</b>	<b>1 258 739</b>	<b>1 213 165</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MAT. PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES				
<b>CRÉANCES</b>				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 741 298		1 741 298	2 396 817
AUTRES	2 300 071		2 300 071	742 765
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ, NON VERSÉ				
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES	56 706 145		56 706 145	41 595 293
<b>INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE</b>				
DISPONIBILITÉS	8 827 980		8 827 980	33 513 644
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	91 070		91 070	83 705
<b>TOTAL (II)</b>	<b>69 666 564</b>		<b>69 666 564</b>	<b>78 332 224</b>
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT À ÉTALER (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I À V)</b>	<b>76 617 096</b>	<b>5 691 793</b>	<b>70 925 303</b>	<b>79 545 389</b>

# Bilan - Passif

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022		Du 01.01.2021 au 31.12.2021	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL – DONT VERSÉ: 462 207			462 207	434 695
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION				
ÉCART D'ÉQUIVALENCE				
RÉSERVES				
• RÉSERVE LÉGALE				
• RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
• RÉSERVES RÉGLEMENTÉES				
• AUTRES RÉSERVES				
REPORT À NOUVEAU			-1 127 174	-1 169 352
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)</b>			<b>353 194</b>	<b>42 178</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<b>TOTAL (I)</b>			<b>-1 127 174</b>	<b>-1 169 352</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS				
AVANCES CONDITIONNÉES				
AUTRES				
<b>TOTAL (I BIS)</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			252 213	298 407
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES				
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS			1 857 694	1 669 424
DETTE FISCALE ET SOCIALES			7 173 317	5 313 310
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS				
AUTRES DETTES			61 953 852	72 956 727
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
<b>TOTAL (III)</b>			<b>71 237 076</b>	<b>80 237 868</b>
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I À IV)</b>			<b>70 925 303</b>	<b>79 545 389</b>
COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2022				EN EUROS

# Compte de résultat

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTES DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	9 673	5 402
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		
PRODUCTION STOCKÉE		
PRODUCTION IMMOBILISÉE	107 226	110 007
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES	2 667	
REPRISES SUR AMORTIS. ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	205 353	292 055
AUTRES PRODUITS	3 743 174	3 683 751
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 068 094</b>	<b>4 091 215</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES (Y COMPRIS DROITS DE DOUANE)		
VARIATION DE STOCKS (MARCHANDISES)		
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
VARIATION DE STOCKS (MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.)		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES*	1 590 088	1 755 858
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	42 588	49 091
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 289 818	1 231 416
CHARGES SOCIALES	584 368	654 711
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	518 903	492 448
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
AUTRES CHARGES	51 451	56 276
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 077 215</b>	<b>4 239 800</b>
* Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER	15 372	34 060
* Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-9 121</b>	<b>-148 585</b>
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION		
PRODUITS DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ		
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
<b>TOTAL (V)</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
DOTATIONS FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS		
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES PLACEMENTS		
<b>TOTAL (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-9 121</b>	<b>-148 585</b>

# Compte de résultat

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 431	
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
<b>TOTAL (VII)</b>	<b>1 431</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION		
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
<b>TOTAL (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>1 431</b>	
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS (IX)		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	-360 884	-190 763
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>4 069 525</b>	<b>4 091 215</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>3 716 331</b>	<b>4 049 037</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>353 194</b>	<b>42 178</b>

COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2022

EN EUROS

**Le résultat d'exploitation, qui correspond chaque année à la recherche d'un équilibre entre charges et produits, s'établit en 2022 à -9 K€.**

**Le résultat financier** est, comme chaque année, à zéro, dès lors que les intérêts perçus sur les sommes encaissées par la Sofia sont mis en réserve pour le compte des bénéficiaires et sont intégralement affectés année après année à l'ensemble des répartitions de droits.

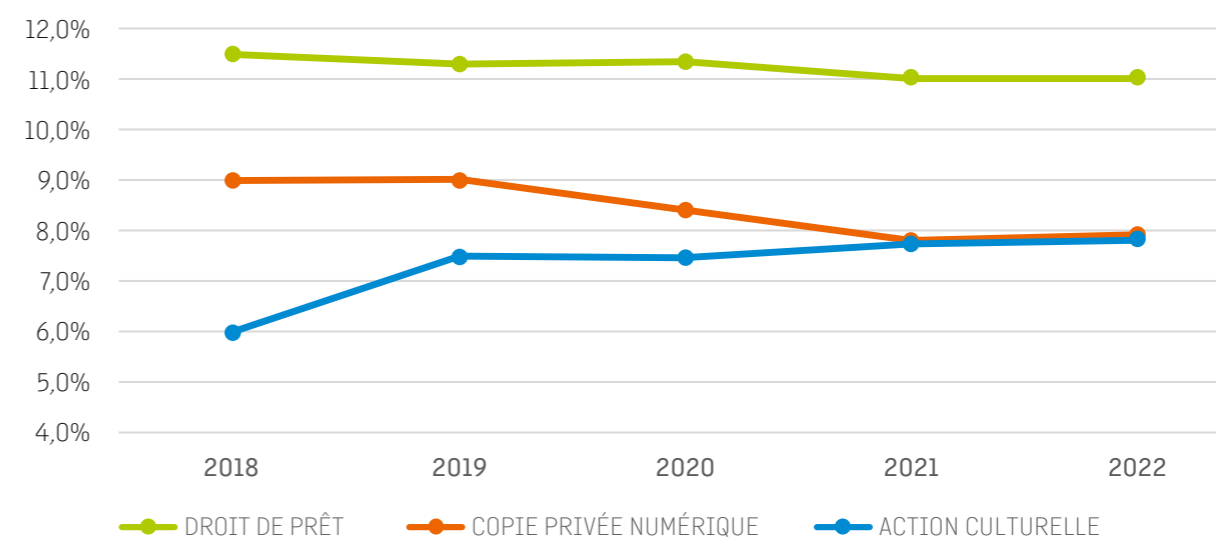
**Le résultat exceptionnel** est de 1 K€.

La Sofia bénéficie en 2022 d'un montant de crédit d'impôt recherche de 353 K€ (deux années comptabilisées en 2022).

**Le résultat net pour 2022 est de ce fait largement bénéficiaire (353 K€).** Le résultat net de 2021 était également bénéficiaire (42 K€), à la suite du bénéfice d'un crédit d'impôt recherche (191 K€).

La situation financière à la clôture de l'exercice ne présente pas de différence notable par rapport aux années précédentes.

## ÉVOLUTION DES TAUX DE RETENUE POUR FRAIS DE GESTION



# Compte de résultat

## Les charges

Le montant total des charges est en baisse de 4 % sur 2022 (hors crédit d'impôt recherche).

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION	1 684 627	1 856 934
SALAIRES ET CHARGES	1 873 688	1 890 416
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	518 903	492 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 077 218</b>	<b>4 239 798</b>
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE	-360 884	-190 763
<b>TOTAL</b>	<b>3 716 334</b>	<b>4 049 035</b>

Les charges courantes d'exploitation (1 685 K€) sont en baisse de 9 %.

- Les dépenses liées aux évolutions et à la maintenance de nos outils informatiques s'élèvent en 2022 à 784 K€, en légère augmentation de 3%, du fait d'un recours externe plus important pour l'enrichissement de nos outils de suivi et de contrôle, en lien avec la mise en œuvre du nouveau dispositif de distribution du droit de prêt et d'évolutions permettant un meilleur recouvrement des droits.
- Les frais de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 529 K€, soit -3 %. Les postes de sous-traitance, de consommation d'énergie et d'affranchissement sont notamment en baisse.
- Les honoraires et frais juridiques s'élèvent en 2022 à 206 K€, soit une baisse très significative de 53 %.
- Les dépenses de communication représentent 88 K€ en 2022, soit une augmentation importante de 84 %, en raison principalement du retour de la Sofia au Festival du Livre de Paris et d'un plus grand nombre de déplacements sur les festivals du livre soutenus.
- Les frais de mission de la Sofia et les indemnités des administrateurs s'élèvent à 78 K€ en 2022, soit +19 %, du fait essentiellement d'un retour à une Assemblée générale en présentiel en 2022 (après les deux années de Covid).

Le montant des salaires et charges sur 2022 (1 874 K€) est stable (-1 %).

Le montant des dotations aux amortissements (519 K€), exclusivement liées à des développements informatiques, est en hausse de 5 %.

## Les produits

Le montant total des produits est en baisse de 1 % sur 2022.

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
RETENUE SUR DROIT DE PRÊT	2 024 051	2 000 342
RETENUE SUR COPIE PRIVÉE	1 284 688	1 263 711
RETENUE SUR AUTRES DROITS	0	0
RETENUE SUR ACTION CULTURELLE	431 608	418 097
PRODUCTION IMMOBILISÉE	107 226	110 007
TRANSFERT DE CHARGES	205 353	292 055
DIVERS	16 599	7 003
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 069 525</b>	<b>4 091 215</b>

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des retenues sur droits pour frais de gestion effectués lors des répartitions (droit de prêt et copie privée numérique).

- Le montant de retenue pour frais de gestion du droit de prêt s'élève à 2 024 K€, en augmentation de 1 % par rapport à 2021, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 11 % (11 % en 2021).
- Le montant de retenue pour frais de gestion pour la copie privée numérique s'élève à 1 285 K€, en augmentation de 2 % par rapport à 2021, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 7,9 % (7,8 % en 2021).
- Le montant de retenue pour frais de gestion de l'action culturelle s'élève à 432 K€, en augmentation de 3 % par rapport à 2021, ce qui se traduit par un taux de retenue pour frais de gestion de 7,8 % (7,7 % en 2021).
- Aucune retenue de droits n'est opérée sur les versements du droit de reprographie en provenance du CFC et des autres droits en provenance d'organismes de gestion collective étrangers.

Un transfert de charges sur les irrépatriables du droit de prêt est opéré pour couvrir les frais de gestion des livres indisponibles et une partie des frais de développement informatiques liés à la gestion du droit de prêt, pour un montant total de 205 K€, en diminution de 30 % par rapport à 2021.

# Vos interlocuteurs

Directeur  
Geoffroy Pelletier

Secrétaire générale  
Florence-Marie Piriou

Responsable des opérations  
de perception du droit de prêt  
et des livres indisponibles  
Aïché Diarra

Chargée des relations  
organismes de prêt  
Leïla Bensadec

Chargée des relations  
fournisseurs de livres  
Suzanne Moulanier

Chargée des opérations  
livres indisponibles  
Sophie Roussel

Responsable des répartitions  
Sylvain Moratille

Chargée des adhésions  
et répartitions  
Hélène Guern

Directeur des services informatiques  
François Boussard

Développeur informatique  
Guillaume Bincaz

Responsable comptable  
et financier  
Franck Valenet

Comptable  
Nathalie Sellem

Responsable de la communication  
et de l'action culturelle  
Nathalie Naquin

Chargée de communication  
et action culturelle  
Julie-Marie Poirrier

Nous contacter :  
communication@la-sofia.org



[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

La Synthèse d'activité 2022 de la Sofia  
est une publication de la Sofia,  
Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit.

**Directeur de publication**

Geoffroy Pelletier

**Conception éditoriale**

Nathalie Naquin

**Design graphique**

Atelier Martine Fichter et Olivier Damiens

**Réalisation graphique**

**Illustration couverture**

Olivier Damiens

199 bis, boulevard Saint-Germain  
F - 75345 Paris cedex 07

Téléphone: +33(0)1 44 07 06 48

Courriel: [contact@la-sofia.org](mailto:contact@la-sofia.org)

Société civile à capital variable RCS 423 194 364 Paris

